

Sujet : [INTERNET] 52 Fwd: courrier à l'attention de Mme Le Du

De : > mairie.le.saint (par Internet) <mairie.le.saint@gmail.com>

Date : 08/01/2021 16:45

Pour : "NICOLAS Florence (ICPE Industrie) - DDTM 56/SENB/GPE"

<florence.nicolas@morbihan.gouv.fr>, Michelle LE DU <michelle.ledu@wanadoo.fr>

courriel 52

----- Message transféré -----

Sujet : courrier à l'attention de Mme Le Du

Date : Thu, 7 Jan 2021 17:32:07 +0000 (UTC)

De : LE FUR JULIE <julielefur@yahoo.fr>

Pour : mairie.le.saint@gmail.com <mairie.le.saint@gmail.com>

bonjour,

vous trouverez ci-joint un courrier à l'attention de Mme Le Du

cordialement Julie Allanot

— Pièces jointes : —

COURRIER JULIE ALLANOT.docx

13,9 Ko

Mme Julie Allanot

Keramour

22110 MELLIONNEC

à l'attention de Mme Le Du

Fait à Mellionnec le 06.01.21

Objet : Projet d'extension et de renouvellement de la carrière de Guernambigot dans le cadre de l'enquête publique

Madame la commissaire enquêtrice,

Je vous écris afin d'informer que je suis totalement opposée au projet d'extension et de renouvellement de la carrière de Guernambigot ;

Mes enfants se rendent chez leurs grands-parents et malheureusement ils ne peuvent pas profiter pleinement des joies de la campagne, jouer au ballon devient un stress , il arrive parfois que le ballon traverse la route comme cela arrive chez tous le monde, mais dans ce village le très grand nombre de camion (sans parler de leur vitesse excessive peut être due aux objectifs imposés par le groupe Pigeon) multiplie les risques ; de même que pour faire du vélo ils doivent les mettre dans la voiture pour s'éloigner du village, ce qui est un comble lorsque l'on habite en campagne.

Au-delà des nuisances sonores se pose la question des problèmes de santé que peuvent engendrer la respiration de toutes ces particules ;

Alors faut-il privilégier une entreprise dont le siège social ne se trouve pas sur la commune, ou alors écouter les habitants qui payent leurs impôts ? Il y a trop de personnes dans ce village qui subissent toutes ces nuisances ou profit d'un seul groupe.

Alors les enjeux financiers doivent-ils sacrifier autant d'habitants de Le Saint ?

J'espère que vous aurez conscience que ce projet n'est pas adapté à cet endroit. On ne peut pas autoriser une telle destruction de la nature alors qu'aujourd'hui nous nous soucions autant de l'impact écologique ! Que va laisser le groupe Pigeon à la commune de Le Saint mis à part un désert lunaire, une très forte dépréciation du cours de l'immobilier, et le plus important des ennuis de santé.

Perturber autant la qualité de vie des riverains ne devrait pas être autorisé, Voudriez-vous vivre à côté d'une carrière ? Si oui il est à prévoir que des belles maisons seront disponible !!

Ils ont des droits et j'espère que vous lisez attentivement tous ces témoignages de personnes qui vivent ou côtoies ce village chaque jour ET LE CHOIX LEUR APPARTIENT.

Cordialement,

Julie Allanot